



Horaires 2018-2019

Mise à jour 26 novembre 2018

St-Pierre → Halifax NS			
Dep	Arr	# vol	jours
toute l'année sauf 10 déc. 2018, 11 et 25 mars 2019			
11:00	11:30	PJ 1121	1-----
10 décembre 2018, 11 et 25 mars 2019			
09:30	10:00	PJ 1121	1-----
toute l'année sauf 27 mars			
14:30	15:00	PJ 1121	--3----
le 27 mars 2019			
16:00	16:45	PJ 1121	--3----
toute l'année sauf 19 avril 2019			
09:30	10:00	PJ 1121	----5--
19 avril 2019			
08:00	08:30	PJ 1121	----5--
toute l'année			
17:00	17:30	PJ 1121	----7
St-Pierre → St-John's NL			
Dep	Arr	# vol	jours
jusqu'au 18 juin 2019 sauf 11 et 25 déc. 2018			
01 janvier, 12 et 26 mars 2019			
09:30	09:45	PJ 1128	-2-----
le 25 mars 2019			
14:00	14:15	PJ 1128	1-----
du 25 juin au 03 septembre 2019			
12:00	12:15	PJ 1128	-2-----
à partir du 10 septembre 2019			
09:30	09:45	PJ 1128	-2-----
12 décembre 2018 et 13 mars 2019			
09:30	09:45	PJ 1128	--3----
le 26 décembre 2018 et 02 janvier 2019			
11:00	11:15	PJ 1128	--3----
toute l'année sauf 19 avril 2019			
17:00	17:15	PJ 1128	----5--
19 avril 2019			
16:00	16:15	PJ 1128	----5--
toute l'année			
13:30	13:45	PJ 1128	-----7
St-Pierre → Îles de la Madeleine			
Dep	Arr	# vol	jours
du 8 juillet au 23 août 2019			
11:30	11:40	PJ 7145	1---5--

St-Pierre → Paris (CDG)			
Dep	Arr	# vol	jours
du 25 juin au 3 septembre 2019			
10:30	20:05	PJ 638	-2-----
le 11 septembre 2019			
14:00	23:35	PJ 638	--3----

St-Pierre → Montréal QC			
Dep	Arr	# vol	jours
jusqu'au 9 mars 2019			
13:00	14:25	PJ 1123	-----6-
du 16 au 30 mars 2019			
14:00	15:25	PJ 1123	-----6-
du 06 avril 2019 au 25 mai 2019			
15:30	16:55	PJ 1123	-----6-
à partir du 01 juin 2019			
13:00	14:25	PJ 1123	-----6-
du 13 juin au 19 septembre 2019			
13:00	14:25	PJ 1123	---4---

Halifax NS → St-Pierre			
Dep	Arr	# vol	jours
depuis le 29 octobre 2018 sauf 10 décembre 2018, 11 et 25 mars 2019			
14:00	16:15	PJ 1122	1-----
10 décembre 2018 et 11 mars 2019			
12:30	14:45	PJ 1122	1-----
le 25 mars 2019			
11:00	13:15	PJ 1122	1-----
à partir du 3 juin 2019			
15:00	17:15	PJ 1122	1-----
à partir du 12 septembre 2018 sauf 21 et 28 nov. 2018			
20:00	22:15	PJ 1122	--3----
21 et 28 novembre 2018			
17:30	19:45	PJ 1122	--3----
toute l'année sauf 19 avril 2019			
12:30	14:45	PJ 1122	----5--
19 avril 2019			
20:00	22:15	PJ 1122	----5--
toute l'année			
20:00	22:15	PJ 1122	-----7

St-John's NL → St-Pierre			
Dep	Arr	# vol	jours
jusqu'au 18 juin 2019 sauf 11 et 25 décembre 2018, 01 janvier, 12 et 26 mars 2019			
10:30	11:45	PJ 1127	-2-----
le 25 mars 2019			
15:00	16:15	PJ 1127	1-----
du 25 juin au 03 septembre 2019			
13:00	14:15	PJ 1127	-2-----
à partir du 10 septembre 2019			
10:30	11:45	PJ 1127	-2-----
12 décembre 2018 et 13 mars 2019			
10:30	11:45	PJ 1127	--3----
le 26 décembre 2018 et 02 janvier 2019			
12:00	13:15	PJ 1127	--3----
toute l'année sauf 19 avril 2019			
18:00	19:15	PJ 1127	----5--
19 avril 2019			
17:00	18:15	PJ 1127	----5--
toute l'année			
14:30	15:45	PJ 1127	-----7

Montréal QC → St-Pierre			
Dep	Arr	# vol	jours
jusqu'au 9 mars 2019			
17:30	22:15	PJ 1124	-----6-
du 16 au 30 mars 2019			
18:30	23:15	PJ 1124	-----6-
du 06 avril 2019 au 25 mai 2019			
19:00	23:45	PJ 1124	-----6-
à partir du 01 juin 2019			
17:30	22:15	PJ 1124	-----6-
du 13 juin au 19 septembre 2019			
17:30	22:15	PJ 1124	---4---

Paris (CDG) → St-Pierre			
Dep	Arr	# vol	jours
du 24 juin au 9 septembre 2019			
16:00	18:30	PJ 637	1-----

Îles de la Madeleine → St-Pierre

Dep	Arr	# vol	jours
du 8 juillet au 23 août 2019			
12:30	14:40	PJ 7146	1 - - - 5 - -

Inter-îles / domestic

St-Pierre → Miquelon

Dep	Arr	# vol	jours
08:30	08:45	830	1 2 3 4 5 - -
09:00	09:15	900	1 - 3 4 - - -
10:00	10:15	1000	- - - - - 6 -
10:30	10:45	1030	- - - - - 6 -
15:30	15:45	1530	1 - 3 4 - 6 -
16:00	16:15	1600	1 2 3 4 5 6 -

Miquelon → St-Pierre

Dep	Arr	# vol	jours
08:45	09:00	845	1-2-3-4-5 - -
09:15	09:30	915	1 - 3 4 - - -
10:15	10:30	1015	- - - - - 6 -
10:45	11:00	1045	- - - - - 6 -
15:45	16:00	1545	1 - 3 4 - 6 -
16:15	16:30	1615	1 2 3 4 5 6 -

Jours/Days

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	2	3	4	5	6	7

Info

Ces horaires sont sujets à changements sans préavis. Veuillez les vérifier auprès de votre agence de voyages ou de la compagnie avant de planifier votre déplacement.

Important : Air Saint-Pierre n'assume aucune responsabilité pour les correspondances en cas de changement de ses horaires. Aussi les passagers en correspondance (à l'aller ou au retour) sont donc

fortement invités à se protéger en achetant au minimum un billet modifiable avec le transporteur tiers.

Informations personnelles

Les Autorités Canadiennes exigent des transporteurs internationaux, la transmission d'informations concernant l'identité (nationalité, lieu et date de naissance, numéro de passeport etc. ...) des passagers. Afin de faciliter les formalités, veuillez communiquer ces informations à votre agence de voyage ou à la compagnie au moment de la réservation.

Les conditions d'accès à Saint-Pierre et Miquelon varient selon la nationalité du voyageur. Tous les ressortissants de la CEE doivent être en possession d'un passeport ainsi que de leur AVE (autorisation de voyage électronique) indispensable au transit au Canada -- les citoyens Canadiens : un passeport (séjours supérieurs à 90 jours) ou à défaut une pièce d'identité officielle avec photographie et preuve de nationalité canadienne (séjours inférieurs à 90 jours) -- les autres passagers, enfants y compris, doivent obligatoirement présenter un passeport, avec ou sans visa, en fonction de leur nationalité. En cas de doute contactez le service de la Police aux Frontières tél : 508 41 15 55 - fax : 508 41 24 79

Franchise de bagages

La franchise est de 25 kilos sur tous les vols vers/depuis le Canada y compris les vols en correspondance avec Air France à Montréal (à l'exception des passagers Air France Classe Affaire et Premium pour lesquels elle est de 30 Kilos) et de un seul bagage de 23 kilos sur les vols directs depuis/vers Paris. Tout bagage dépassant la franchise sera accepté en fonction de l'espace disponible et contre un supplément perçu au moment de l'enregistrement.

Bagages perdus et endommagés

Air Saint-Pierre (PJ) ne pourra être tenue responsable, en cas de bagages manquants, endommagés ou retardés, que pour ceux ayant été enregistrés jusqu'à Saint-Pierre et dans les cas suivants uniquement :

- enregistrés aux comptoirs Air Saint-Pierre à St-John's (YYT), Halifax (YHZ), Montréal (YUL), Îles de la Madeleine (YGR) ;
- enregistrés aux comptoirs ASL à Paris (CDG) – Terminal 3 – pour les vols directs Paris/St-Pierre ;
- enregistrés aux comptoirs Air France (AF) (Paris et province) seulement pour les passagers voyageant avec un billet AF et/ou AF+PJ via Montréal avec FSP comme destination finale.

De plus les détériorations légères, marques, rayures, etc... constituent une usure normale et ne donneront lieu à aucun dédommagement. De même les bagages d'un poids unitaire supérieur à 25 kilos et les bagages, en mauvais état constaté lors de l'enregistrement, ne peuvent ouvrir droit à dédommagement, en cas de réclamation.

Animaux

Une réservation auprès de la compagnie est obligatoire. Les animaux ne sont transportés en soute ou en cabine, qu'en nombre limité et en fonction de l'espace disponible. Les animaux n'entrent pas dans la franchise de bagages et des frais supplémentaires sont perçus pour leur transport. L'importation d'animaux à Saint-Pierre et Miquelon est strictement réglementée, veuillez contacter la compagnie à ce sujet ou visiter le site www.airsaintpierre.com.

Enregistrement

Les passagers doivent se présenter suffisamment tôt à l'enregistrement, la fermeture de ce dernier se faisant 30' avant le départ du vol à St-Pierre et aux Îles de la Madeleine, 45' à Halifax, 1h00 à St-John's et 1h30 à Montréal.